



Eaux de ruissellement qui dégradent mon terrain.

Par **yoyoclub**, le **15/08/2015** à **11:26**

Bonjour, j'ai acheté un terrain ou j'ai construit ma maison. Ce terrain herbeux n'était pas bordé par une bordure ciment et les eaux pluviales de ruissellement étaient absorbées. Après aménagement de mon terrain ces eaux dégradaient celui-ci, j'ai demandé une bordure pour canaliser les eaux descendant les rues en pente vers moi, par économie les poseurs ont stoppé ce trottoir à 15 mètres du bout de mon terrain. Par grosses pluies ou orages les eaux traversent mon terrain paysagé(en pente) entraînent les graviers de décoration, creusent des tranchées et les cailloux et graviers se retrouvent sur le trottoir et sur la route bordant le bas de mon terrain pouvant ainsi provoquer un accident. Il suffirait de prolonger la bordure ciment de 15 mètres pour canaliser l'eau l'empêchant de couper mon terrain. Que faire pour inciter la mairie à bouger?
Merci pour vos réponses.